

Commission de Suivi de Site

21 novembre 2013



POINT SUR L'INCENDIE DU 2 NOVEMBRE 2013

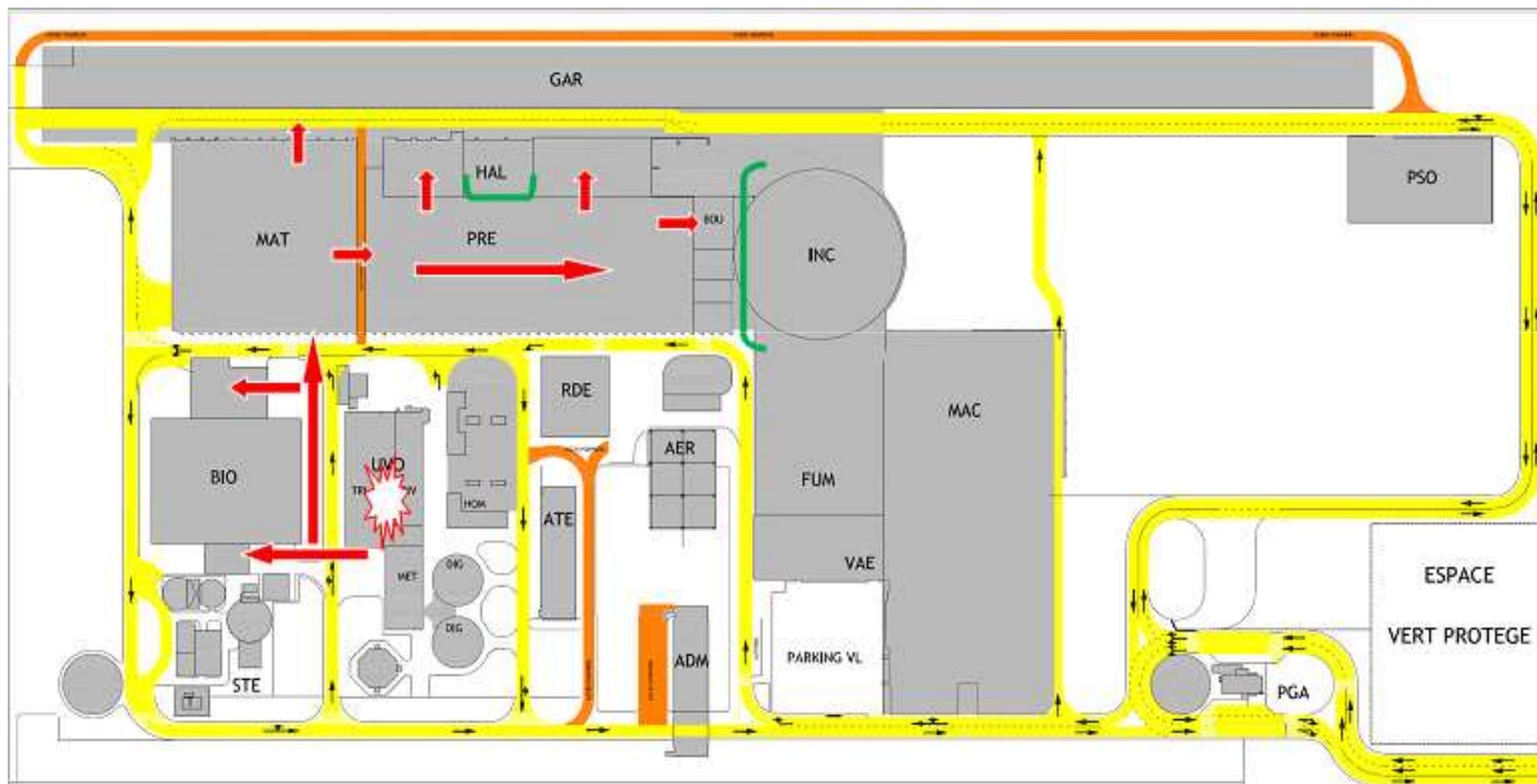
Déroulé de l'incendie du 2 novembre

- Entre 2H et 2H30 : départ de feu dans le bâtiment de tri secondaire
- 2H38 : déclenchement de l'alarme incendie au niveau du local électrique du bâtiment de tri secondaire
quelques instants après : un salarié travaillant à la zone de compostage donne à son tour l'alerte
- 3H05 : arrivée des pompiers
- Vers 3H30 : propagation de l'incendie à la dalle Sud du biofiltre
- 3H34 : déclenchement de l'alarme incendie dans le bâtiment de compostage
- 3H36: déclenchement de l'alarme incendie dans le bâtiment de tri primaire (côté ouest)
- Vers 3H40 : propagation de l'incendie à la dalle Nord du biofiltre

Déroulé de l'incendie du 2 novembre

- Vers 4H00 : Propagation de l'incendie dans le centre de tri : direction ouest vers est
- Vers 4H00 : Positionnement des pompiers pour mise en protection de l'UVE
- Vers 5H30 : Propagation aux fosses 1 et 2, intervention des pompiers
- Vers 12H : Incendie « sous contrôle », avec foyers résiduels au niveau des fosses notamment.
- Les 03 et 04/11 : Interventions au niveau des foyers résiduels et des fosses 1 et 2 (phénomènes de feux couvant)
- Le 05 et 06/11 : Pas d'actions significatives. Phase de surveillance, contrôles thermographiques réguliers, constat de décroissance progressive des températures
- 06/11 : Repli progressif des pompiers. Au soir, 1 seul engin de lutte est resté par sécurité.
- 08/11 : Départ du dernier engin de lutte

Déroulé de l'incendie du 2 novembre



Cause de l'incendie

Départ de feu au niveau du bâtiment de tri secondaire

Au moment du départ de feu :

- Pas d'activité (pas de fonctionnement la nuit ; l'installation était à l'arrêt depuis le matin)
- Pas de stock de matières combustibles dans le bâtiment

Cause à ce jour indéterminée.

Enquête menée par les autorités compétentes (Police Nationale accompagnée d'un expert judiciaire) démarrée le 05/11/13 et actuellement en cours.

Conséquences humaines

Aucune victime n'est à déplorer

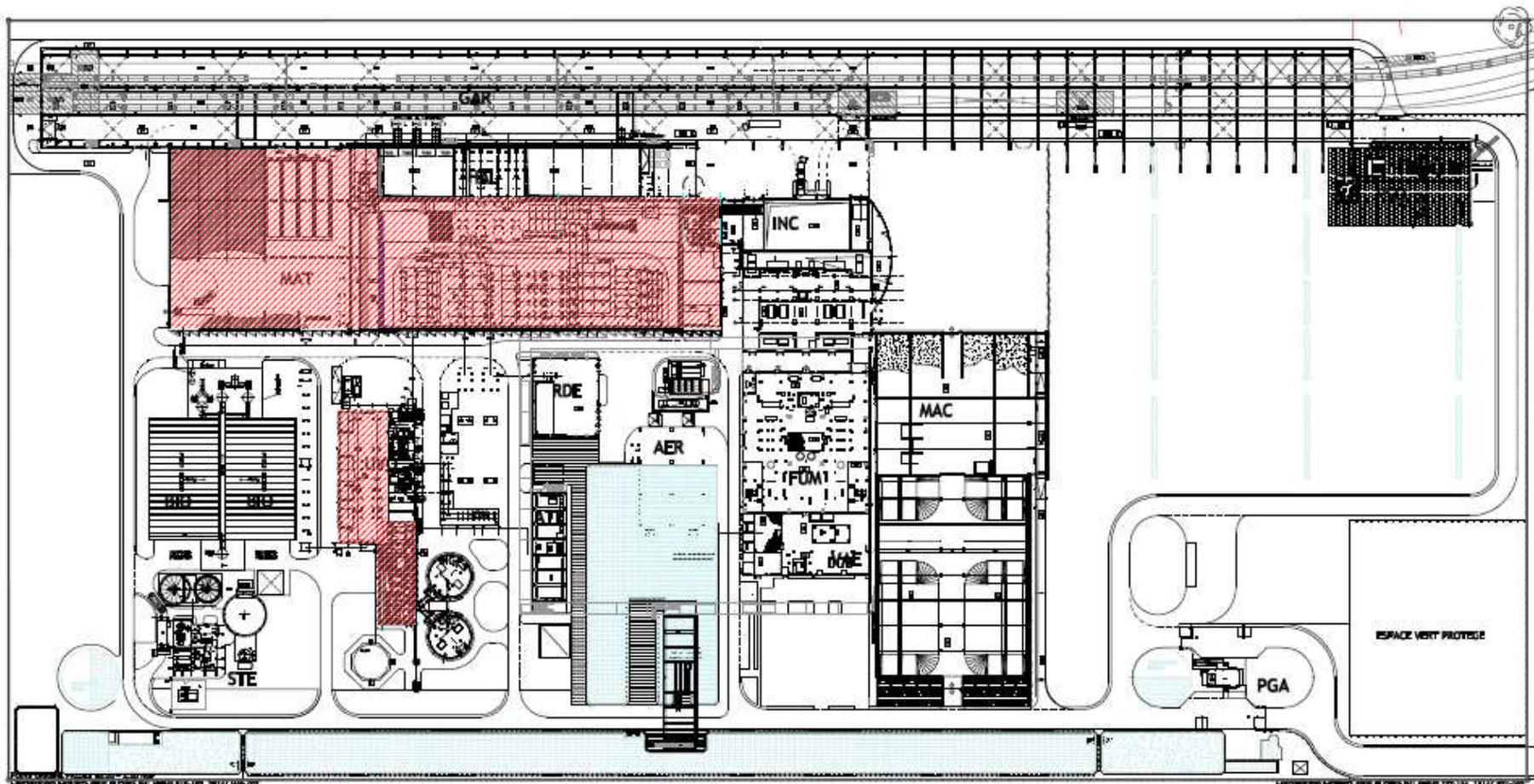
Conséquences matérielles

- Centres de tri primaire et secondaire ainsi que plateforme de compostage détruits

- Unité de méthanisation (digesteurs) ainsi que systèmes de valorisation énergétique du biogaz et tubes de pré-fermentation intacts

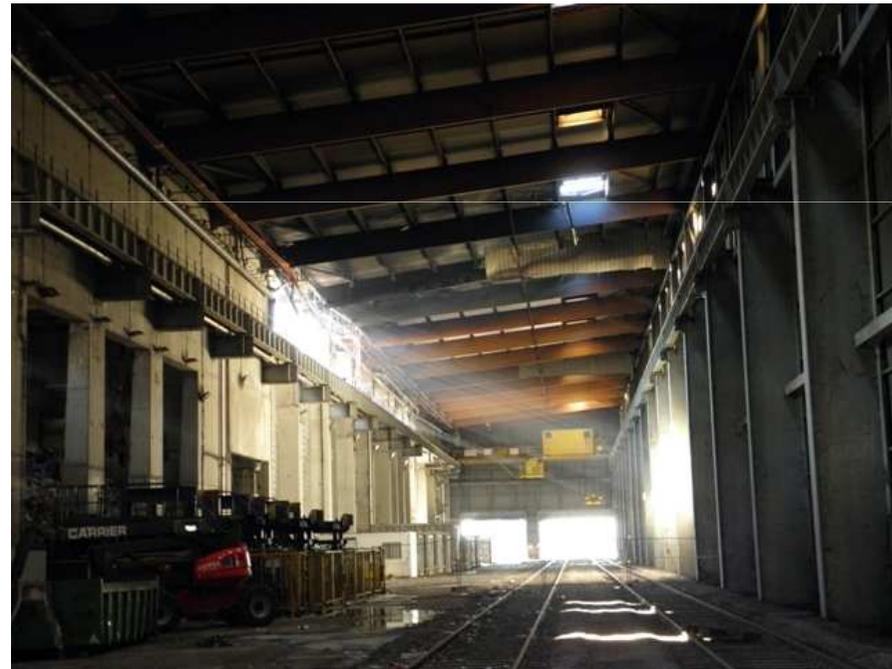
- UVE restée en dehors du périmètre de l'incendie.
Après audit complet, légers dommages indirects constatés sur chaque ligne (réchauffeurs d'air sur les lignes 1 et 2, caisson d'entrée d'air primaire sur la ligne 2) :
 - Réparations déjà faites sur la ligne 1
 - Réparations et remplacements de pièces en cours sur la ligne 2

Conséquences matérielles



En rouge les bâtiments détruits par l'incendie du 2 novembre

Conséquences matérielles



Gare de réception des déchets en dehors du périmètre de l'incendie (plusieurs poutres faisant la jonction entre tri primaire-compostage et gare doivent être remplacées).

Conséquences matérielles



Centre de tri primaire
détruit par l'incendie

Conséquences matérielles



Centre de tri
secondaire détruit par
l'incendie



Conséquences matérielles



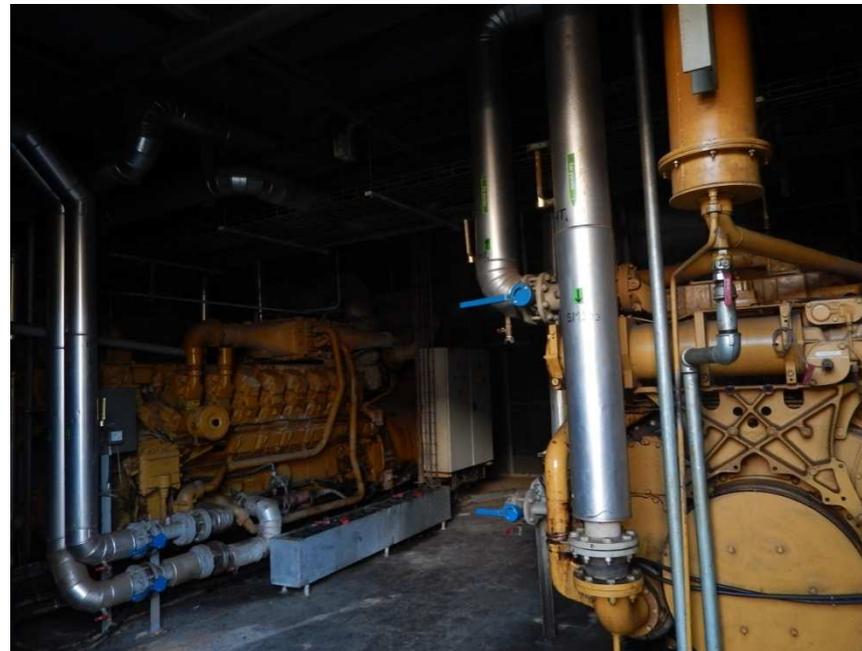
Plate-forme de compostage détruite par l'incendie

Conséquences matérielles



Les 2 tubes de pré-fermentation et les 2 digesteurs en dehors du périmètre de l'incendie

Conséquences matérielles



Le circuit biogaz (bâche souple, moteurs biogaz...) en dehors du périmètre de l'incendie

Conséquences matérielles

Unité de Valorisation
Énergétique en dehors
du périmètre de
l'incendie



Fours-chaudières



Traitement des fumées

Conséquences matérielles



Aérocondenseurs

Unité de Valorisation
Énergétique en dehors
du périmètre de
l'incendie



Groupe turbo-
alternateur

Conséquences matérielles



Traitement des fumées

Unité de Valorisation
Énergétique en dehors
du périmètre de
l'incendie

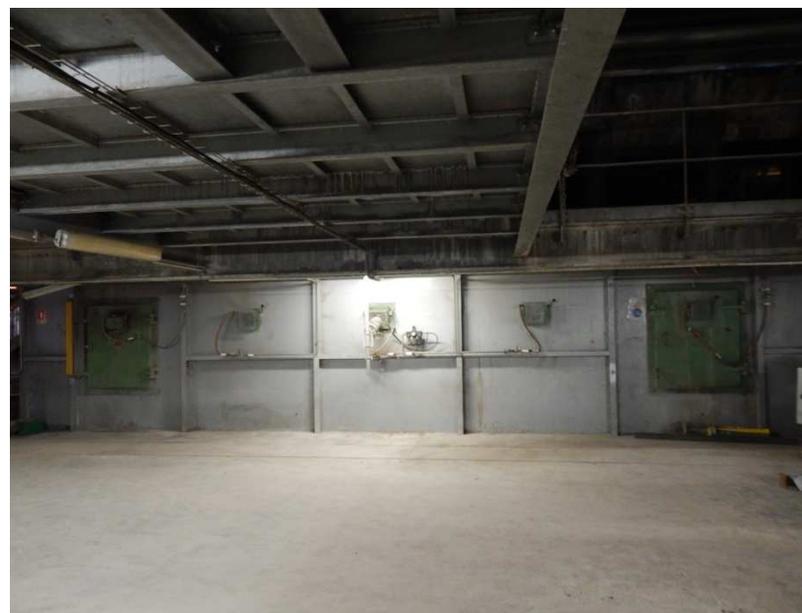


Conséquences matérielles



Traitement
des fumées

Unité de Valorisation
Énergétique en dehors
du périmètre de
l'incendie



Zone four ligne 1

Conséquences matérielles



Atelier, magasin,
laboratoire en dehors du
périmètre de l'incendie



Bâtiment administratif en
dehors du périmètre de
l'incendie

Conséquences sur la gestion des déchets de la CUMPM

- Pas d'impact sur la collecte des OMR sur le territoire de la CUMPM. Les OMR ont toujours continué à être collectées.
Dès le 04/11, envoi des OMR en centres de stockage à l'intérieur du département (SITA Jas de Rhône et Septèmes les Vallons)
- Pas d'impact sur la collecte sélective sur le territoire de la CUMPM (EveRé ne prend pas en charge ces déchets).
Ce qui est trié à la source par les ménages continue à aller vers les centres de tri de collecte sélective de MPM pour faire le recyclage.

Conséquences sociales

➤ Mise en place, dès le premier jour, d'une cellule d'aide psychologique, avec le CHSCT et le Gims, pour nos salariés.

➤ Aucun plan social n'est envisagé.

Volonté de la Direction d'EveRé de tout mettre en œuvre pour préserver l'emploi.

Les réflexions s'orientent vers des solutions de travail à temps partiel, en réalisant une rotation des personnels, avec l'objectif de limiter au maximum les pertes de rémunération, notamment en augmentant les effectifs des unités non impactées.

Mesures accueillies favorablement par le CE et présentées aux services de l'Etat le 15/11.

Mises en sécurité réalisées

- Déblaiement initial du centre de tri primaire et du bâtiment compostage, pour mise en sécurité.
- Balisage des zones impactées avec interdiction d'accès.
- Diagnostic réalisé par expertises sur l'état de l'ensemble du centre.

Gestion des eaux d'extinction

- Pas de sorties des eaux d'extinction à l'extérieur.
Eaux confinées dans les bassins du site, en attente de traitement



Eaux d'extinction
confinées dans bassin
de lagunage



Eaux d'extinction confinées
dans grand bassin

Gestion des eaux d'extinction

